

RAPPORT ANNUEL

2007



L'engagement de LA LUXEMBOURGEOISE envers le monde sportif n'est plus à démontrer. À travers ses partenariats, LA LUXEMBOURGEOISE contribue au développement et à l'essor de nombreuses fédérations, telle la Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB). L'action sportive reflète des valeurs positives auxquelles LA LUXEMBOURGEOISE adhère.

Esprit d'équipe, travail, assiduité, volonté de réussir et fair-play.
Ce sont également ces qualités qui constituent le défi quotidien des hommes et des femmes se trouvant au service de LA LUXEMBOURGEOISE.

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 24 AVRIL 2008

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social: L-1118 Luxembourg 10, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg: B 31 035





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires:

- **M. Robert HENTGEN**, président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Bridel;
 - **M. Gabriel DEIBENER**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Clemency.
-
- **M. Pit HENTGEN**, président, directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE, résidant à Roedgen;
 - **M. Jean-Claude FINCK**, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Foetz;
 - **M. Gilbert ERNST**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Luxembourg;
 - **M. Jean-Paul KRAUS**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Bertrange;
 - **M. François PAULY**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Edmond SCHUMACHER**, vice-président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Laurent SCHUMMER**, avocat, résidant à Luxembourg.



DIRECTION

- *M. Pit HENTGEN*, directeur général, résidant à Roedgen;
- *M. Gilbert HATZ*, directeur, résidant à Strassen;
- *M. Marc KIEFFER*, directeur, résidant à Olm;
- *M. Fernand SCHWEITZER*, directeur, résidant à Junglinster;
- *M. Luc THEMELIN*, directeur, résidant à Lannen;
- *M. Steve BALANCE*, directeur adjoint, résidant à Cap;
- *M. Georges GOY*, directeur adjoint, résidant à Dudelange;
- *M. Henri HOSTERT*, directeur adjoint, résidant à Olm;
- *M. Jacques ZEYEN*, sous-directeur, résidant à Nospelt.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Le montant total des primes brutes comptabilisées en 2007 s'élève à EUR 176.046.133,82 contre EUR 160.850.414,32 en 2006, ce qui représente une augmentation de 9,4%, contre 7,4% au cours de la période précédente.

Cette progression provient principalement d'une croissance soutenue en 'Automobile-autres branches' et en 'Autres dommages aux biens'. A noter cependant que l'augmentation dans ce deuxième sous-ensemble de branches a été largement influencée par quelques contrats de type 'fronting', les primes desquelles peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Sans ces affaires de 'fronting', le taux de progression total enregistré en 2007 est légèrement inférieur à celui de l'exercice 2006.

La charge globale des sinistres, nette de réassurance et tous exercices confondus, s'est légèrement détériorée principalement à cause de deux intempéries qui ont frappé le pays au cours du premier semestre 2007. En revanche la sinistralité de l'exercice en branche 'Responsabilité Civile Auto' a été relativement favorable.

Alors que l'investissement en projets informatiques est resté à des niveaux élevés, les frais généraux n'ont augmenté que de 6%.

Dans un contexte de marchés financiers plus difficiles, l'allocation tactique de nos placements a été réajustée et certaines positions, susceptibles d'être frappées plus lourdement par les conséquences de la crise du 'subprime', ont été sorties du portefeuille.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, qui ne renferment aucun produit dérivé, une attention plus particulière est portée sur:

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la durée du portefeuille obligataire, qui tient compte également de celle des passifs techniques ainsi couverts; par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité; ainsi plus de 97% des émetteurs en portefeuille ont un rating au moins égal à AA et aucun n'a de rating inférieur à A
- le risque de prix, qui est minimisé à travers d'une part un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués, et d'autre part une approche très sélective quant aux positions d'actions individuelles
- le risque de change, qui est négligeable dans la mesure où moins de 5% des actifs sont libellés en devises autres que l'euro.

En décembre notre Société a pris une participation de 50% dans la société Am Bann 3-5, propriétaire du terrain, situé rue Jean Fischbach à Leudelange, sur lequel le groupe La Luxembourgeoise fait construire son futur siège social, dont l'achèvement est prévu courant 2011.



Tout en étant conscients que nos résultats dépendent fondamentalement des imprévus propres à l'assurance et des risques liés à l'évolution des marchés financiers, nous sommes confiants pour l'exercice 2008 où les importants efforts de modernisation de notre gamme de produits devraient continuer d'influencer favorablement notre croissance.

Nous tenons à remercier la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 24.108.673,52 contre EUR 23.324.569,40 en 2006. Le report de l'exercice précédent est de EUR 9.919,75. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 24.118.593,27 comme suit:

Dividende brut aux actionnaires	EUR 14.700.000,00
Attribution à la réserve impôt fortune	EUR 3.110.075,00
Attribution aux réserves libres	EUR 6.300.000,00
Report à nouveau	EUR 8.518,27

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut de EUR 4.200 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2008
Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Aux actionnaires de

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2007 nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 28 mars 2008

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'entreprises

Jean-Marie GISCHER

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (en EUROS)

ACTIF	2007	2006
Placements (Note 3D)	400.258.346,01	384.980.862,45
Terrains et constructions (Notes 2A, 3A)	4.261.064,67	4.405.500,51
Placements dans des entreprises liées et participations (Notes 2C, 3B)	9.831.270,88	5.497.395,88
Parts dans des entreprises liées	6.831.375,00	2.497.500,00
Participations	2.999.895,88	2.999.895,88
Autres placements financiers (Notes 2D, 3C)	386.166.010,46	375.077.966,06
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	54.068.729,10	50.293.318,54
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	298.623.490,42	283.188.472,67
Autres prêts	65.133,85	73.868,58
Dépôts auprès des établissements de crédit	33.408.657,09	41.522.306,27
Part des réassureurs dans les provisions techniques	77.300.596,09	73.803.975,79
Provision pour primes non acquises	28.412.684,32	23.158.136,11
Provision pour sinistres	48.887.911,77	50.645.839,68
Créances (Notes 2E, 3E)	24.559.766,93	20.202.913,68
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:	19.266.623,78	12.631.453,33
les preneurs d'assurance	11.818.591,70	5.204.727,19
les intermédiaires d'assurance	7.448.032,08	7.426.726,14
Créances nées d'opérations de réassurance	3.185.780,69	5.962.384,46
Autres créances	2.107.362,46	1.609.075,89
Autres éléments d'actif	4.327.564,23	8.007.035,61
Actifs corporels et stocks (Note 2A)	1.067.907,51	1.146.393,29
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3.259.656,72	6.860.642,32
Comptes de régularisation	6.642.104,47	6.883.722,53
Intérêts et loyers acquis non échus	6.642.104,47	6.883.722,53
Total de l'actif	513.088.377,73	493.878.510,06

PASSIF		2007	2006
Capitaux propres		131.883.713,17	118.382.688,12
Capital souscrit (Note 3F)	35.000.000,00		35.000.000,00
Réserves	61.361.007,04		52.042.332,04
Réserve légale	3.500.000,00		3.500.000,00
Autres réserves (Note 3G)	57.861.007,04		48.542.332,04
Résultats reportés	9.919,75		4.025,35
Résultat de l'exercice	24.108.673,52		23.324.569,40
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves (Note 3H)	11.404.112,86		8.011.761,33
Provisions techniques (Note 2G)		295.078.180,48	294.563.683,75
Provision pour primes non acquises	72.943.643,36		65.884.599,25
Provision pour sinistres	222.134.537,12		228.679.084,50
Provisions pour autres risques et charges (Note 2H)		15.987.757,55	13.287.167,65
Provision pour pensions et obligations similaires	3.817.789,36		3.987.899,46
Provision pour impôts	11.930.835,00		9.065.135,00
Autres provisions	239.133,19		234.133,19
Dépôts reçus des réassureurs		47.243.963,23	46.570.358,64
Dettes (Note 3I)		22.711.013,30	20.890.861,90
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.056.420,89		3.675.369,56
Dettes nées d'opérations de réassurance	12.556.313,13		11.302.280,54
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	6.098.279,28		5.913.211,80
Comptes de régularisation		183.750,00	183.750,00
Total du passif		513.088.377,73	493.878.510,06

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2007 (en EUROS)

COMPTE TECHNIQUE	2007	2006
Primes acquises, nettes de réassurance	119.638.456,90	115.787.738,60
Primes brutes émises (Notes 4A, 4B)	176.046.133,82	160.850.414,32
Primes cédées aux réassureurs	- 54.603.181,02	- 43.883.843,19
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	- 7.059.044,11	- 4.252.000,28
Variation du montant de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	5.254.548,21	3.073.167,75
Produits des placements alloués transférés du compte non technique (Note 2I)	9.542.735,23	7.835.299,36
Autres produits techniques, nets de réassurance	5.243.517,98	4.358.969,16
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 74.155.908,11	- 69.727.320,45
Montants payés	- 78.942.527,58	- 68.791.448,76
Montants bruts	- 98.108.493,32	- 80.372.864,39
Part des réassureurs	19.165.965,74	11.581.415,63
Variation de la provision pour sinistres	4.786.619,47	- 935.871,69
Montant brut	6.544.547,38	- 13.576.345,32
Part des réassureurs	- 1.757.927,91	12.640.473,63
Frais d'exploitation nets	- 31.858.462,03	- 31.017.174,28
Frais d'acquisition (Note 2F)	- 22.853.248,02	- 21.481.235,77
Frais d'administration	- 13.892.965,50	- 14.189.536,15
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	4.887.751,49	4.653.597,64
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 76.170,61	- 51.722,35
Résultat du compte technique	28.334.169,36	27.185.790,04

COMPTE NON TECHNIQUE	2007	2006
Résultat du compte technique de l'assurance Non-Vie	28.334.169,36	27.185.790,04
Produits des placements	25.226.326,44	26.025.008,00
Produits des autres placements	19.033.478,19	17.229.563,01
Produits provenant des terrains et constructions	1.152.088,76	1.139.180,41
Produits provenant d'autres placements	17.881.389,43	16.090.382,60
Profits provenant de la réalisation de placements	6.192.848,25	8.795.444,99
Charges des placements	- 6.937.794,36	- 5.782.089,53
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 4.368.739,11	- 5.187.113,08
Corrections de valeurs sur placements	- 1.515.974,46	- 594.852,74
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1.053.080,79	- 123,71
Produits des placements alloués transférés au compte technique (Note 2I)	- 9.542.735,23	- 7.835.299,36
Autres produits	1.317.418,59	1.251.723,53
Autres charges y compris les corrections de valeur	- 1.310.710,84	- 1.246.078,50
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	- 4.032.394,91	- 6.498.185,16
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	640.043,38	38.793,22
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	- 9.585.648,91	- 9.894.609,76
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts	24.108.673,52	23.245.052,48
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	0,00	79.516,92
Résultat de l'exercice	24.108.673,52	23.324.569,40



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

Note 1. Généralités

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, actionnaires à concurrence de 60% respectivement 40%.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans toutes les branches autres que la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance 'autres que Vie' de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise.

Elle n'a pas de succursale.



Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. A noter que la Société est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2A. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Elément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2B. Conversion des devises

Les postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.





2C. Placements dans des entreprises liées et participations

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2D. Autres placements financiers

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Une reprise de correction de valeur n'est pas effectuée lorsqu'une plus-value est observée sur les titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une telle correction.

2E. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation.

Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2F. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

2G. Provisions techniques

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis. La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur la base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

2H. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2I. Produits des placements alloués transférés du compte non technique au compte technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs représentatifs de provisions techniques y a été réaffectée sur base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3A. Terrains et constructions

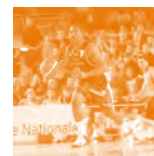
Sous ce poste figurent les immeubles 8-10, rue Aldringen et trois immeubles à Ettelbruck.

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

Valeur comptable au 01.01.2007	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2007
4.405.500,51	0,00	0,00	144.435,84	4.261.064,67

La valeur comptable des terrains et constructions utilisés dans le cadre de l'activité propre de la Société s'élève à EUR 1.715.757,51.

A noter que les plus-values affectées aux terrains et constructions sur la base des dispositions de l'article 54 L.I.R. ont été reprises au passif du bilan sous la rubrique «Postes spéciaux avec une quote-part de réserves», ceci conformément à l'article 32 de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances.



3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins 25% du capital sont les suivantes:

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Capitaux propres au 31.12.2007 (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2007 (EUR)
LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance 10, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	99,9%	2.500.000,00	0,00	2.497.500,00
AM BANN 3-5, S.A. 10, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	50%	3.239.350,00	- 102.773,43	4.333.875,00
DKV Luxembourg S.A. 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	25%	17.596.194,28	1.740.062,06	2.999.895,88

A noter qu'en vertu de l'article 95 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, LA LUXEMBOURGEOISE RE est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. Y sont également inclus les comptes annuels de AM BANN 3-5.

3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique «actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de SICAV et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 229,5 millions.

Pour ce même poste, le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 1,73 million à la clôture de l'exercice.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances, pour un montant de EUR 9,36 millions.

3D. Placements

En fin d'exercice les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 457.198.393,35 qui se décompose comme suit:

Terrains et constructions	19.601.300,06
Placements dans des entreprises liées et participations	11.605.707,73
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	82.326.241,35
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	310.191.353,27
Autres prêts	65.133,85
Dépôts auprès des établissements de crédit	33.408.657,09

Les terrains et constructions ont été évalués en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite 'du coût' et de celle dite 'du revenu'.

3E. Créances

Sous cette rubrique figurent des créances sur des entreprises liées pour un total de EUR 1,19 million.



3F. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 3.500 actions.

3G. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres ainsi que la réserve pour impôt fortune. Conformément aux dispositions légales afférentes, le montant de EUR 1.375.000 affecté en 2002 à la réserve impôt fortune a désormais le caractère de réserve libre.

3H. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste comprend d'une part des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains titres, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession, et d'autre part une plus-value de réévaluation calculée en application de la loi du 7 décembre 1982.

3I. Dettes

A la clôture de l'exercice les dettes envers les entreprises liées se chiffrent à EUR 0,16 million tandis qu'il n'y avait pas de dettes envers les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

A noter qu'il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 5 ans.

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de profits et pertes

4A. Chiffres-clé de l'activité d'assurance (en milliers d'EUR)

Primes brutes émises	176.046,1
Primes brutes acquises	168.987,1
Charges des sinistres brutes	- 91.563,9
Frais d'exploitation bruts	- 36.746,2
Solde de réassurance	- 30.586,5

4B. Ventilation par groupe de branches à l'intérieur de l'assurance directe (en milliers d'EUR)

	AUTOMOBILE- RESPONS. CIVILE	AUTOMOBILE- AUTRES BRANCHES	INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS
Primes brutes émises	41.000,5	52.247,4	62.935,7
Primes brutes acquises	40.992,7	51.143,8	57.387,1
Charges des sinistres brutes	- 13.062,7	- 48.932,6	- 20.282,4
Frais d'exploitation bruts	- 7.789,1	- 11.093,1	- 13.095,3
Solde de réassurance	- 8.181,3	2.411,7	- 22.900,2

L'intégralité des primes brutes en assurance directe a été souscrite au Grand-Duché de Luxembourg.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 17,6 millions et figure sous le poste de frais d'acquisition.

4D. Effectifs

A la fin de l'exercice 2007, la Société a occupé 276 personnes, dont 37 à temps partiel. L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants: 27 Employés: 237 Ouvriers: 12

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit: (en millions d'EUR)

Salaires et traitements	:	15,34
Charges sociales	:	2,41
dont pensions	:	0,56

4E. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

- a) Conseil d'administration: EUR 155.000,00 (7 personnes)
 b) Dirigeants: EUR 3.428.906,49 (27 personnes
 en moyenne,
 dont 3 à temps partiel)

4F. Charges d'honoraires du cabinet d'audit

Le montant des honoraires au titre de contrôle légal des états financiers 2007 s'élève à EUR 40.000.





Note 5. Engagements hors bilan

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à demande mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2007, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous 'Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement'.

A la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 2,84 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.



LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social:
L-1118 LUXEMBOURG
10, rue Aldringen

Téléphone: 4761-1
Téléfax: 4761-300
email: groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B31 035

